

La Chambre a terminé le débat sur la protection de l'épargne

Un ordre du jour de confiance dans le Gouvernement a été voté par 332 voix contre 258.

L'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi à la Chambre après la discussion des interpellations sur la protection de l'épargne. M. BOUESSE (Mayenne) monte à la tribune. Il s'élève tout d'abord contre les sociétés financières et les sociétés d'assurances qui ont pu échapper à un contrôle plus sévère. Il fait le procès de ces sociétés d'assurances et dénonce l'existence d'un organisme d'Etat qui permettrait aux assureurs de faire des affaires sans être victimes d'un abus excessif. (Appl. à gauche). Le député de la Mayenne dit que les Compagnies d'assurances, qui avaient échoué en 1927, en ont ressuscité plus de 5 en 1928. A titre de réassurance, assureur M. Bouesse, des Compagnies pourraient abaisser le taux des primes des polices d'assurances (Appl.). Un autre orateur, poursuit M. Bouesse, c'est celui des sociétés de capitalisation qui prélèvent des sommes considérables sur les ouvriers, les agriculteurs.

M. CHÉRON. — Ce qui est inadmissible, c'est que des sociétés qui ont bénéficié de dons de l'Etat, de subventions philanthropiques.

M. BOUESSE. — Il est inadmissible que ces sociétés de capitalisation ne restituent pas aux épargnants ce qu'elles ont gagné. Elles ont gagné ce qu'elles ont pris en promettant des gains considérables. Grâce à des sortes de loteries.

M. PÉRET (Morbihan). — Voilà le point crucial de la question. Les sociétés de capitalisation ont dit que ces prétendues loteries ne correspondaient à rien (Appl.).

M. MONNET, député socialiste de l'Aisne, s'élève ensuite contre la constitution de certaines sociétés financières et cités, à ce sujet, quelques exemples. Il signale également le manque de bilan de ces sociétés financières, rapportant un chiffre négatif. M. Monnet cite le chiffre de 10 milliards de francs de bénéfices qui a été réparti en plus-values près de 60 millions en quelques mois, alors que la totalité des salaires de cette entreprise atteignait un chiffre considérable.

Importante déclaration de M. Chéron

M. CHÉRON monte ensuite à la tribune. « Le devoir du Gouvernement, dit-il d'abord, est de poursuivre sans faiblesse l'opération de nettoyage qu'il a entreprise. (Appl.). Comment ? Le Gouvernement qui a déjà pris des mesures en matière d'autres : il préfère prévenir que réprimer.

Prochain, la Chambre commencera la discussion du projet de loi portant interdiction de l'exercice de la profession de banquier par les individus frappés de certaines condamnations. Un projet de loi réglementera le démarchage, d'autre part, pour mettre le public en mesure d'être informé des agissements de tous ordres des démarcheurs et établissements de tous ordres de la section financière du parquet sans outillage de la façon la plus moderne. Une commission permanente de protection de l'épargne, composée de personnalités les plus compétentes, étudiera les projets qui mettront fin aux abus des Sociétés Holdings, des syndicats occultes.

Les commissaires spéciaux qui surveillent les opérations de bourse seront nommés, des crédits sont demandés au Parlement à cet effet. La Commission de protection de l'épargne envisage la création d'un Office National des Sociétés, et l'établissement de la plus grande enquête sur les statuts et les bilans des Sociétés. (Appl.).

Une propagande nécessaire

Le Ministre déclare ensuite qu'il faut accroître la prospérité générale en augmentant la production. Je suis partisan, dit-il, d'encourager la production sous toutes ses formes et je reconnais aux travailleurs le droit de défendre sur le marché du travail leurs salaires. Pour leur permettre d'améliorer leur condition. C'est pour quoi il faut protéger l'épargne.

Nous affirmons, d'autre part, que l'éducation populaire est à la base même de notre démocratie. Combien nous sommes en faveur de la mesure de 2.300 fr. ou 10 ans assurés à 60 ans une retraite de 3.000 fr., qui nous permettra de donner un versement de 6.500 fr. à 60 ans, une retraite de 10.000 fr. Cette proposition est nécessaire, tout cela est insuffisamment connu, affirme avec force M. Chéron.

En terminant, le ministre esquisse la politique financière qui, en consolidant la situation de la Trésorerie, en amortissant la dette formidable, ainsi que l'a voulu M. Poincaré, finira par restaurer dans le pays l'apprit d'épargne.

Le vote de l'ordre du jour

Après une suspension de séance, M. GHASTANET déclare qu'il aurait préféré, au lieu du grand discours de M. Chéron, un ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, dit-il, depuis six mois. L'orateur se plaint que le démarchage à domicile soit encore permis. « Mais, poursuit le ministre n'a rien opposé, conclut M. Chéron, nous serons au régime de confiance, ce qui est la base même de notre démocratie. (Appl. à gauche). »

M. Chéron proteste contre le reproche que lui a fait M. Chastanet de n'avoir rien apporté à la Chambre, aucun régime n'a été réalisé, disant que le régime républicain depuis cinquante ans.

Après des interventions de MM. PÉRET et Julien Durand, le président donne lecture de l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, dit-il, par M. Dalaudier, le 3^e par M. Chastanet.

M. Chéron pose la question de confiance pour l'ordre du jour de M. Dalaudier et Thompson. C'est ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement et constatant en lui voir assurer par des mesures énergiques la protection de l'épargne et la répression de toutes les manœuvres tentées contre le crédit public, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 332 voix contre 258 et la séance est levée.

Barataud condamné aux travaux forcés à perpétuité

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Président. — Avez-vous quelques choses à ajouter ?

Je ne suis pas l'assassin de Faure, répond-il à un valet chevronné Barataud. Quant à l'assassin de Faure, dit-il. Nous aurions voulu mourir ensemble. Je souhaite ardemment qu'un jour la lumière soit faite en entier pour l'honneur de mon nom, pour l'honneur de mon vieux père.

On donne enfin lecture des onze questions posées aux jurés. A 10 h. 30, les jurés se retirent dans la salle de délibérations.

La délibération du jury

Président de la délibération du jury, le foule grondant de minute en minute devant les grilles du Palais de Justice. Il ne pleut plus. Les gardes ont fait entrer Barataud dans la petite pièce qui lui est réservée. Il y a là six chaises, cinq pour les jurés et une pour le greffier. Les jurés se sont assis. Le greffier a lu les questions posées aux jurés. A 10 h. 30, les jurés se retirent dans la salle de délibérations.

La délibération du jury

Président de la délibération du jury, le foule grondant de minute en minute devant les grilles du Palais de Justice. Il ne pleut plus. Les gardes ont fait entrer Barataud dans la petite pièce qui lui est réservée. Il y a là six chaises, cinq pour les jurés et une pour le greffier. Les jurés se sont assis. Le greffier a lu les questions posées aux jurés. A 10 h. 30, les jurés se retirent dans la salle de délibérations.

La composition du nouveau cabinet anglais

Voici la liste officielle du gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne :

Premier ministre : M. Ramsay MacDonald.

Secrétaire d'Etat au Foreign Office : M. Arthur Henderson.

Chancelier de l'Echiquier : M. Philip Snowden.

Amirauté : M. V. Alexander.

Commerce : M. John Shaw.

Aviation : Lord Thomson.

Dominions : Colonel Sidney Webb.

Intérieur : M. Clynes.

Hygiène : M. Greenwood.

Travail : Miss Margaret Bondfield.

Instruction publique : M. Charles Greveling.

Département de l'Inde : capitaine Wadsworth-Benn.

Agriculture : M. Noel Buxton.

Président du Board of Trade : M. George Lloyd.

Lord du Sceau privé : M. J. H. Thomas.

Lord chancelier : Lord Sankey.

Travaux Publics : Lord Lansbury.

Secrétaire d'Etat pour l'Écosse : M. W. Adamson.

Tous ces ministres forment le ministère britannique. Par ailleurs, voici la liste des Ministres qui ne figureront pas dans le Conseil proprement dit :

Chancelier du duché de Lancastre : M. Oswald Mosley.

Amiral commandant en chef de la flotte : M. J. B. Millie.

La composition du nouveau cabinet anglais

Voici la liste officielle du gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne :

Premier ministre : M. Ramsay MacDonald.

Secrétaire d'Etat au Foreign Office : M. Arthur Henderson.

Chancelier de l'Echiquier : M. Philip Snowden.

Amirauté : M. V. Alexander.

Commerce : M. John Shaw.

Aviation : Lord Thomson.

Dominions : Colonel Sidney Webb.

Intérieur : M. Clynes.

Hygiène : M. Greenwood.

Travail : Miss Margaret Bondfield.

Instruction publique : M. Charles Greveling.

Département de l'Inde : capitaine Wadsworth-Benn.

Agriculture : M. Noel Buxton.

Président du Board of Trade : M. George Lloyd.

Lord du Sceau privé : M. J. H. Thomas.

Lord chancelier : Lord Sankey.

Travaux Publics : Lord Lansbury.

Secrétaire d'Etat pour l'Écosse : M. W. Adamson.

Tous ces ministres forment le ministère britannique. Par ailleurs, voici la liste des Ministres qui ne figureront pas dans le Conseil proprement dit :

Chancelier du duché de Lancastre : M. Oswald Mosley.

Amiral commandant en chef de la flotte : M. J. B. Millie.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise - LILLE

COUR D'APPEL DE DOUAI

Neveux indécis à Westrehen

Leur oncle, M. Gustave Gosel, étant venu à mourir, Jules Gosel, 37 ans, menuisier à Roques, et ses frères Gustave, 25 ans, menuisier à Westrehen, et Louis, 23 ans, menuisier à Delaets, avaient fait main-basse sur 73.000 francs qui lui appartenait.

Poursuivis à la requête des héritiers directs, Jules et Gustave Gosel furent condamnés par le tribunal de Lille à payer à Westrehen, un an de prison et 200 fr. d'amende, et Gaston à 6 mois et 100 fr. d'amende.

Depuis les prévenus ont remboursés les 73.000 francs et environ 15.000 fr. d'intérêts.

En appel, hier vendredi, la Cour a confirmé les peines de prison mais leur a accordé le bénéfice du sursis. En outre elle donne mainlevée de l'opposition faite sur les valeurs s'élevant à 100.000 francs.

Mortel accident à Aix-Noulette

Passant à motocyclette à Aix-Noulette, Michel Ogonowski, 28 ans, ajusteur à Avion, avait renversé M. Corroyer, d'Harnes, qui succomba à ses blessures.

Ogonowski, condamné le malade et motocycliste à six jours de prison avec sursis et à payer à la veuve de la victime une indemnité de 4.000 fr. et une rente viagère de 650 fr.

Le Krach du Comptoir Agricole du Nord, à Lille

Les débats de ce procès se sont poursuivis hier. On a entendu successivement les plaidoiries des défenseurs de Paul et Oscar Prin, de Régner, de Bermond et de Blary, Aores et de la Cour, renvoyé l'affaire au 23 juin pour l'arrêt. — R. J.

Terrible accident aux mines de l'Escarpelle à Leforet

M. Louis Graveline, 37 ans, ouvrier mineur, demeurant cité du Plant à Calvest (Pas-de-Calais), était à son travail à la fosse des mines de l'Escarpelle, dans un coup, une lourde pierre se détachant du toit vint l'atteindre à la tête.

Des témoins de l'accident s'empressèrent à près du malheureux qui gisait inanimé.

Transporté à l'hôpital, il reçut les soins d'un docteur qui, d'urgence, le fit conduire à l'Hôtel-Dieu de Douai. Mais le blessé qui avait une fracture à la base du crâne est mort quelques heures après son arrivée.

Le verdict

À midi 45 la Cour se retire pour délibérer. Elle ne revient qu'à 13 h. 30 et prononce la peine des travaux forcés à perpétuité à l'égard de Barataud.

Elle statue également sur les demandes de dommages-intérêts des parties civiles. Elle accorde 100.000 francs à Mme Vve Faure; 150.000 francs placés en litres de rentes françaises aux deux enfants de Faure, la famille Peynet, partie civile, obtient le franc de dommages-intérêts qu'elle avait demandé.

Les gardes entraînent l'accusé. La foule s'écoule lentement, en silence.

A 14 h., Charles Barataud est reconduit, sous escorte habituelle des gardes républicains, à la prison du Champ de Foire, soulevant sur son passage des élancements et des cris plus nombreux que jamais. C'est que l'on a oublié de reformer la besace verte de la camionnette, qui cache ordinairement à tous les regards le condamné. La foule, criant à mort, a couru derrière la voiture jusqu'à la maison d'arrêt.

A 14 h. 30, on ne signalait aucun incident.

Les jurés voulaient la peine de mort

Pendant la suspension de l'audience, de midi 45 à 13 h. 30, le chef du jury, M. Brulebas, n'a pas caché que la décision de la majorité des jurés était pour la peine de mort. 11 voix sur 12 s'étaient prononcées pour la peine capitale. Les circonstances atténuantes ne concernaient que le groupe de questions relatives au meurtre de Peynet. Ces déclarations furent vivement commentées par la salle. Quant aux jurés, la plupart ne dissimulèrent pas leur mécontentement ni leur surprise.

Mais un peu avant 1 heures, le chef du jury tint à affirmer qu'il n'avait jamais dit qu'il se trouvait 11 jurés sur 12 pour le châtiment suprême. Onze jurés sur douze, assurait-il, voulaient répondre oui à une certaine question que je ne puis préciser.

On raconte encore que les jurés avaient répondu oui à toutes les questions qu'ils n'accordaient les circonstances atténuantes que pour le groupe de questions relatives au meurtre de Peynet. Mais ils auraient dit inscrire en face de la question : y a-t-il des circonstances atténuantes ? Question qui se trouvait répétée trois fois pour cha-

L'excursion à Cassel des Anciens Combattants de Lille et de la Région

A l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration du Monument au Maréchal Foch, la section de Lille de l'Union Nationale des Combattants organise, pour le dimanche 7 juillet, une grande excursion à Cassel.

Elle invite une députation de toutes les sections de Lille et des arrondissements de Lille et de Dunkerque, ainsi que des groupements des Mulliers, d'Anciens Combattants et d'Anciens Militaires Lillois qui accompagneront de se joindre à l'excursion organisée par l'U.N.C. pour cette importante manifestation.

Les familles des combattants sont également invitées à participer à cette excursion.

Le programme de cette journée :

Départ de Lille par train spécial à 7 h. 15. — A l'arrivée en gare de Cassel réception par la section de l'U.N.C. de Cassel. Montée par la route au Monument au Maréchal Foch, où une messe sera dite à 10 heures.

A 11 heures, montée à la Terrasse du Château. Dépot d'une gerbe au pied de la statue du Maréchal Foch.

A 12 h., Grand-Place, concert par la Musique municipale. A 13 heures, déjeuner à la Mairie de Cassel.

A 14 h. 30, visite de l'Hôtel de Ville et du Musée Historique, sous la conduite de M. Daniel Tack, conservateur du Musée.

A 15 heures, départ de Cassel par train spécial et exceptionnel, visite au domicile de M. Deschodt, notaire honoraire, des souvenirs personnels du Maréchal Foch, qui logea dans cette maison, pendant toute la durée de la bataille des Flandres.

A 18 h., départ de Cassel par le Sentier des Calixtes.

A 19 h., départ de la gare de Cassel. Arrivée à Lille vers 20 heures.

Le prix de l'excursion, comprenant le voyage aller et retour en 2^e classe, le repas du midi, l'entrée dans les Musées et les pourboires compris, est de 25 francs.

Les personnes qui voudraient emporter leur repas sont assurées de pouvoir trouver de la nourriture dans les restaurants. Dans ce cas le prix de voyage sera de 22 francs.

Les adhésions, accompagnées de leur montant, devront parvenir au Secrétaire de la section lilloise de l'U.N.C., 28, rue des Canonnières, avant le 22 juin. Le nombre des places est strictement limité, la préférence sera donnée aux premiers inscrits.

Les billets de chemin de fer devront obligatoirement être retirés au bureau de la Section lilloise, les 5 et 6 juillet, de 9 h. à midi et de 14 à 19 heures.

ECHOS et CARNET

GALENORIE. — Samedi 6 juin 1929

Soleil : Lever à 5 h. 56 ; coucher à 19 h. 50.

Lune : Lever à 11 h. 56 ; coucher à 23 h. 31.

Aujourd'hui : S. nuageux. Demain : S. nuageux.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 7 juin 1929.

Baromètre : 755 mill. à 8 heures, après la veille à 18 heures : 754 mill. ; à 20 heures : 753 mill. ; à 22 heures : 752 mill. ; à 24 heures : 751 mill. ; à 26 heures : 750 mill. ; à 28 heures : 749 mill. ; à 30 heures : 748 mill. ; à 32 heures : 747 mill. ; à 34 heures : 746 mill. ; à 36 heures : 745 mill. ; à 38 heures : 744 mill. ; à 40 heures : 743 mill. ; à 42 heures : 742 mill. ; à 44 heures : 741 mill. ; à 46 heures : 740 mill. ; à 48 heures : 739 mill. ; à 50 heures : 738 mill. ; à 52 heures : 737 mill. ; à 54 heures : 736 mill. ; à 56 heures : 735 mill. ; à 58 heures : 734 mill. ; à 60 heures : 733 mill. ; à 62 heures : 732 mill. ; à 64 heures : 731 mill. ; à 66 heures : 730 mill. ; à 68 heures : 729 mill. ; à 70 heures : 728 mill. ; à 72 heures : 727 mill. ; à 74 heures : 726 mill. ; à 76 heures : 725 mill. ; à 78 heures : 724 mill. ; à 80 heures : 723 mill. ; à 82 heures : 722 mill. ; à 84 heures : 721 mill. ; à 86 heures : 720 mill. ; à 88 heures : 719 mill. ; à 90 heures : 718 mill. ; à 92 heures : 717 mill. ; à 94 heures : 716 mill. ; à 96 heures : 715 mill. ; à 98 heures : 714 mill. ; à 100 heures : 713 mill. ; à 102 heures : 712 mill. ; à 104 heures : 711 mill. ; à 106 heures : 710 mill. ; à 108 heures : 709 mill. ; à 110 heures : 708 mill. ; à 112 heures : 707 mill. ; à 114 heures : 706 mill. ; à 116 heures : 705 mill. ; à 118 heures : 704 mill. ; à 120 heures : 703 mill. ; à 122 heures : 702 mill. ; à 124 heures : 701 mill. ; à 126 heures : 700 mill. ; à 128 heures : 699 mill. ; à 130 heures : 698 mill. ; à 132 heures : 697 mill. ; à 134 heures : 696 mill. ; à 136 heures : 695 mill. ; à 138 heures : 694 mill. ; à 140 heures : 693 mill. ; à 142 heures : 692 mill. ; à 144 heures : 691 mill. ; à 146 heures : 690 mill. ; à 148 heures : 689 mill. ; à 150 heures : 688 mill. ; à 152 heures : 687 mill. ; à 154 heures : 686 mill. ; à 156 heures : 685 mill. ; à 158 heures : 684 mill. ; à 160 heures : 683 mill. ; à 162 heures : 682 mill. ; à 164 heures : 681 mill. ; à 166 heures : 680 mill. ; à 168 heures : 679 mill. ; à 170 heures : 678 mill. ; à 172 heures : 677 mill. ; à 174 heures : 676 mill. ; à 176 heures : 675 mill. ; à 178 heures : 674 mill. ; à 180 heures : 673 mill. ; à 182 heures : 672 mill. ; à 184 heures : 671 mill. ; à 186 heures : 670 mill. ; à 188 heures : 669 mill. ; à 190 heures : 668 mill. ; à 192 heures : 667 mill. ; à 194 heures : 666 mill. ; à 196 heures : 665 mill. ; à 198 heures : 664 mill. ; à 200 heures : 663 mill. ; à 202 heures : 662 mill. ; à 204 heures : 661 mill. ; à 206 heures : 660 mill. ; à 208 heures : 659 mill. ; à 210 heures : 658 mill. ; à 212 heures : 657 mill. ; à 214 heures : 656 mill. ; à 216 heures : 655 mill. ; à 218 heures : 654 mill. ; à 220 heures : 653 mill. ; à 222 heures : 652 mill. ; à 224 heures : 651 mill. ; à 226 heures : 650 mill. ; à 228 heures : 649 mill. ; à 230 heures : 648 mill. ; à 232 heures : 647 mill. ; à 234 heures : 646 mill. ; à 236 heures : 645 mill. ; à 238 heures : 644 mill. ; à 240 heures : 643 mill. ; à 242 heures : 642 mill. ; à 244 heures : 641 mill. ; à 246 heures : 640 mill. ; à 248 heures : 639 mill. ; à 250 heures : 638 mill. ; à 252 heures : 637 mill. ; à 254 heures : 636 mill. ; à 256 heures : 635 mill. ; à 258 heures : 634 mill. ; à 260 heures : 633 mill. ; à 262 heures : 632 mill. ; à 264 heures : 631 mill. ; à 266 heures : 630 mill. ; à 268 heures : 629 mill. ; à 270 heures : 628 mill. ; à 272 heures : 627 mill. ; à 274 heures : 626 mill. ; à 276 heures : 625 mill. ; à 278 heures : 624 mill. ; à 280 heures : 623 mill. ; à 282 heures : 622 mill. ; à 284 heures : 621 mill. ; à 286 heures : 620 mill. ; à 288 heures : 619 mill. ; à 290 heures : 618 mill. ; à 292 heures : 617 mill. ; à 294 heures : 616 mill. ; à 296 heures : 615 mill. ; à 298 heures : 614 mill. ; à 300 heures : 613 mill. ; à 302 heures : 612 mill. ; à 304 heures : 611 mill. ; à 306 heures : 610 mill. ; à 308 heures : 609 mill. ; à 310 heures : 608 mill. ; à 312 heures : 607 mill. ; à 314 heures : 606 mill. ; à 316 heures : 605 mill. ; à 318 heures : 604 mill. ; à 320 heures : 603 mill. ; à 322 heures : 602 mill. ; à 324 heures : 601 mill. ; à 326 heures : 600 mill. ; à 328 heures : 599 mill. ; à 330 heures : 598 mill. ; à 332 heures : 597 mill. ; à 334 heures : 596 mill. ; à 336 heures : 595 mill. ; à 338 heures : 594 mill. ; à 340 heures : 593 mill. ; à 342 heures : 592 mill. ; à 344 heures : 591 mill. ; à 346 heures : 590 mill. ; à 348 heures : 589 mill. ; à 350 heures : 588 mill. ; à 352 heures : 587 mill. ; à 354 heures : 586 mill. ; à 356 heures : 585 mill. ; à 358 heures : 584 mill. ; à 360 heures : 583 mill. ; à 362 heures : 582 mill. ; à 364 heures : 581 mill. ; à 366 heures : 580 mill. ; à 368 heures : 579 mill. ; à 370 heures : 578 mill. ; à 372 heures : 577 mill. ; à 374 heures : 576 mill. ; à 376 heures : 575 mill. ; à 378 heures : 574 mill. ; à 380 heures : 573 mill. ; à 382 heures : 572 mill. ; à 384 heures : 571 mill. ; à 386 heures : 570 mill. ; à 388 heures : 569 mill. ; à 390 heures : 568 mill. ; à 392 heures : 567 mill. ; à 394 heures : 566 mill. ; à 396 heures : 565 mill. ; à 398 heures : 564 mill. ; à 400 heures : 563 mill. ; à 402 heures : 562 mill. ; à 404 heures : 561 mill. ; à 406 heures : 560 mill. ; à 408 heures : 559 mill. ; à 410 heures : 558 mill. ; à 412 heures : 557 mill. ; à 414 heures : 556 mill. ; à 416 heures : 555 mill. ; à 418 heures : 554 mill. ; à 420 heures : 553 mill. ; à 422 heures : 552 mill. ; à 424 heures : 551 mill. ; à 426 heures : 550 mill. ; à 428 heures : 549 mill. ; à 430 heures : 548 mill. ; à 432 heures : 547 mill. ; à 434 heures : 546 mill. ; à 436 heures : 545 mill. ; à 438 heures : 544 mill. ; à 440 heures : 543 mill. ; à 442 heures : 542 mill. ; à 444 heures : 541 mill. ; à 446 heures : 540 mill. ; à 448 heures : 539 mill. ; à 450 heures : 538 mill. ; à 452 heures : 537 mill. ; à 454 heures : 536 mill. ; à 456 heures : 535 mill. ; à 458 heures : 534 mill. ; à 460 heures : 533 mill. ; à 462 heures : 532 mill. ; à 464 heures : 531 mill. ; à 466 heures : 530 mill. ; à 468 heures : 529 mill. ; à 470 heures : 528 mill. ; à 472 heures : 527 mill. ; à 474 heures : 526 mill. ; à 476 heures : 525 mill. ; à 478 heures : 524 mill. ; à 480 heures : 523 mill. ; à 482 heures : 522 mill. ; à 484 heures : 521 mill. ; à 486 heures : 520 mill. ; à 488 heures : 519 mill. ; à 490 heures : 518 mill. ; à 492 heures : 517 mill. ; à 494 heures : 516 mill. ; à 496 heures : 515 mill. ; à 498 heures : 514 mill. ; à 500 heures : 513 mill. ; à 502 heures : 512 mill. ; à 504 heures : 511 mill. ; à 506 heures : 510 mill. ; à 508 heures : 509 mill. ; à 510 heures : 508 mill. ; à 512 heures : 507 mill. ; à 514 heures : 506 mill. ; à 516 heures : 505 mill. ; à 518 heures : 504 mill. ; à 520 heures : 503 mill. ; à 522 heures : 502 mill. ; à 524 heures : 501 mill. ; à 526 heures : 500 mill. ; à 528 heures : 499 mill. ; à 530 heures : 498 mill. ; à 532 heures : 497 mill. ; à 534 heures : 496 mill. ; à 536 heures : 495 mill. ; à 538 heures : 494 mill. ; à 540 heures : 493 mill. ; à 542 heures : 492 mill. ; à 544 heures : 491 mill. ; à 546 heures : 490 mill. ; à 548 heures : 489 mill. ; à 550 heures : 488 mill. ; à 552 heures : 487 mill. ; à 554 heures : 486 mill. ; à 556 heures : 485 mill. ; à 558 heures : 484 mill. ; à 560 heures : 483 mill. ; à 562 heures : 482 mill. ; à 564 heures : 481 mill. ; à 566 heures : 480 mill. ; à 568 heures : 479 mill. ; à 570 heures : 478 mill. ; à 572 heures : 477 mill. ; à 574 heures : 476 mill. ; à 576 heures : 475 mill. ; à 578 heures : 474 mill. ; à 580 heures : 473 mill. ; à 582 heures : 472 mill. ; à 584 heures : 471 mill. ; à 586 heures : 470 mill. ; à 588 heures : 469 mill. ; à 590 heures : 468 mill. ; à 592 heures : 467 mill. ; à 594 heures : 466 mill. ; à 596 heures : 465 mill. ; à 598 heures : 464 mill. ; à 600 heures : 463 mill. ; à 602 heures : 462 mill. ; à 604 heures : 461 mill. ; à 606 heures : 460 mill. ; à 608 heures : 459 mill. ; à 610 heures : 458 mill. ; à 612 heures : 457 mill. ; à 614 heures : 456 mill. ; à 616 heures : 455 mill. ; à 618 heures : 454 mill. ; à 620 heures : 453 mill. ; à 622 heures : 452 mill. ; à 624 heures : 451 mill. ; à 626 heures : 450 mill. ; à 628 heures : 449 mill. ; à 630 heures : 448 mill. ; à 632 heures : 447 mill. ; à 634 heures : 446 mill. ; à 636 heures : 445 mill. ; à 638 heures : 444 mill. ; à 640 heures : 443 mill. ; à 642 heures : 442 mill. ; à 644 heures : 441 mill. ; à 646 heures : 440 mill. ; à 648 heures : 439 mill. ; à 650 heures : 438 mill. ; à 652 heures : 437 mill. ; à 654 heures : 436 mill. ; à 656 heures : 435 mill. ; à 658 heures : 434 mill. ; à 660 heures : 433 mill. ; à 662 heures : 432 mill. ; à 664 heures : 431 mill. ; à 666 heures : 430 mill. ; à 668 heures : 429 mill. ; à 670 heures : 428 mill. ; à 672 heures : 427 mill. ; à 674 heures : 426 mill. ; à 676 heures : 425 mill. ; à 678 heures : 424 mill. ; à 680 heures : 423 mill. ; à 682 heures : 422 mill. ; à 684 heures : 421 mill. ; à 686 heures : 420 mill. ; à 688 heures : 419 mill. ; à 690 heures : 418 mill. ; à 692 heures : 417 mill. ; à 694 heures : 416 mill. ; à 696 heures : 415 mill. ; à 698 heures : 414 mill. ; à 700 heures : 413 mill. ; à 702 heures : 412 mill. ; à 704 heures : 411 mill. ; à 706 heures : 410 mill. ; à 708 heures : 409 mill. ; à 710 heures : 408 mill. ; à 712 heures : 407 mill. ; à 714 heures : 406 mill. ; à 716 heures : 405 mill. ; à 718 heures : 404 mill. ; à 720 heures : 403 mill. ; à 722 heures : 402 mill. ; à 724 heures : 401 mill. ; à 726 heures : 400 mill. ; à 728 heures : 399 mill. ; à 730 heures : 398 mill. ; à 732 heures : 397 mill. ; à 734 heures : 396 mill. ; à 736 heures : 395 mill. ; à 738 heures : 394 mill. ; à 740 heures : 393 mill. ; à 742 heures : 392 mill. ; à 744 heures : 391 mill. ; à 746 heures : 390 mill. ; à 748 heures : 389 mill. ; à 750 heures : 388 mill. ; à 752 heures : 387 mill. ; à 754 heures : 386 mill. ; à 756 heures : 385 mill. ; à 758 heures : 384 mill. ; à 760 heures : 383 mill. ; à 762 heures : 382 mill. ; à 764 heures : 381 mill. ; à 766 heures : 380 mill. ; à 768 heures : 379 mill. ; à 770 heures : 378 mill. ; à 772 heures : 377 mill. ; à 774 heures : 376 mill. ; à 776 heures : 375 mill. ; à 778 heures : 374 mill. ; à 780 heures : 373 mill. ; à 782 heures : 372 mill. ; à 784 heures : 371 mill. ; à 786 heures : 370 mill. ; à 788 heures : 369 mill. ; à 790 heures : 368 mill. ; à 792 heures : 367 mill. ; à 794 heures : 366 mill. ; à 796 heures : 365 mill. ; à 798 heures : 364 mill. ; à 800 heures : 363 mill. ; à 802 heures : 362 mill. ; à 804 heures : 361 mill. ; à 806 heures : 360 mill. ; à 808 heures : 359 mill. ; à 810 heures : 358 mill. ; à 812 heures : 357 mill. ; à 814 heures : 356 mill. ; à 816 heures : 355 mill. ; à 818 heures : 354 mill. ; à 820 heures : 353 mill. ; à 822 heures : 352 mill. ; à 824 heures : 351 mill. ; à 826 heures : 350 mill. ; à 828 heures : 349 mill. ; à 830 heures : 348 mill. ; à 832 heures : 347 mill. ; à 834 heures : 346 mill. ; à 836 heures : 345 mill. ; à 838 heures : 344 mill. ; à 840 heures : 343 mill. ; à 842 heures : 342 mill. ; à 844 heures : 341 mill. ; à 846 heures : 340 mill. ; à 848 heures : 339 mill. ; à 850 heures : 338 mill. ; à 852 heures : 337 mill. ; à 854 heures : 336 mill. ; à 856 heures : 335 mill. ; à 858 heures : 334 mill. ; à 860 heures : 333 mill. ; à 862 heures : 332 mill. ; à 864 heures : 331 mill. ; à 866 heures : 330 mill. ; à 868 heures : 329 mill. ; à 870 heures : 328 mill. ; à 872 heures : 327 mill. ; à 874 heures : 326 mill. ; à 876 heures : 325 mill. ; à 878 heures : 324 mill. ; à 880 heures : 323 mill. ; à 882 heures : 322 mill. ; à 884 heures : 321 mill. ; à 886 heures : 320 mill. ; à 888 heures : 319 mill. ; à 890 heures : 318 mill. ; à 892 heures : 317 mill. ; à 894 heures : 316 mill. ; à 896 heures : 315 mill. ; à 898 heures : 314 mill. ; à 900 heures : 313 mill. ; à 902 heures : 312 mill. ; à 904 heures : 311 mill. ; à 906 heures : 310 mill. ; à 908 heures : 309 mill. ; à 910 heures : 308 mill. ; à 912 heures : 307 mill. ; à 914 heures : 306 mill. ; à 916 heures : 305 mill. ; à 918 heures : 304 mill. ; à 920 heures : 303 mill. ; à 922 heures : 302 mill. ; à 924 heures : 301 mill. ; à 926 heures : 300 mill. ; à 928 heures : 299 mill. ; à 930 heures : 298 mill. ; à 932 heures : 297 mill. ; à 934 heures : 296 mill. ; à 936 heures : 295 mill. ; à 938 heures : 294 mill. ; à 940 heures : 293 mill. ; à 942 heures : 292 mill. ; à 944 heures : 291 mill. ; à 946 heures : 290 mill. ; à 948 heures : 289 mill. ; à 950 heures : 288 mill. ; à 952 heures : 287 mill. ; à 954 heures : 286 mill. ; à 956 heures : 285 mill. ; à 958 heures : 284 mill. ; à 96